

CONVENTION FINANCIERE PLURIANNUELLE 2013-2015
Contrat de prêt global 2014
ORVITIS

Conformément au contrat de prêt global sus visé, Orvitis a exercé auprès de la Caisse des Dépôts, au cours de la période du 01/01/2014 au 31/12/2014 courant, les lignes de prêt suivantes :

▪ **Opérations financées :**

Ligne de prêt	Nom et adresse des opérations	Type d'opération
N° 1-2-3-4	99 rue de Marsannay, Chenôve	Construction de 40 logements
N° 1-2-3-4	Avenue Jean Jaurès, Dijon	Acquisition en VEFA de 39 logements
N° 1-2-3-4	Rue des Fleurs, Ouges	Construction de 10 logements
N° 1-2	98 rue Berbisey, Dijon	Acquisition-amélioration de 5 logements
N° 1-2-3-4	42 rue Desvoges, Dijon	Acquisition de 5 logements
N° 1-2-3-4	18 rue Lory, Dijon	Acquisition de 12 logements
N° 6	12 rue Péjoces, Dijon	Réhabilitation de 40 logements
N° 6	Rue JB Baudin, Dijon	Réhabilitation de 36 logements
N° 7	11 avenue du Mail, Talant	Réhabilitation thermique de 51 logements
N° 6	Rue Lamartine, Chenôve	Réhabilitation de 54 logements

▪ **Caractéristiques des lignes de prêt :**

Ligne du prêt N° 1 : PLUS

Montant de la ligne du prêt : 7 191 069,00 euros

Durée : 40 ans

Périodicité des échéances : annuelles

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Profil d'amortissement : amortissement déduit

Modalités de révision : simple révisabilité (SR)

Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du prêt N° 2 : PLUS foncier

Montant de la ligne du prêt : 1 322 168,00 euros

Durée : 50 ans

Périodicité des échéances : annuelles

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt
+ 0,60 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Profil d'amortissement : amortissement déduit

Modalités de révision : simple révisabilité (SR)

Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du prêt N° 3 : PLAI

Montant de la ligne du prêt : 2 123 558,00 euros

Durée : 40 ans

Périodicité des échéances : annuelles

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt
- 0,20 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Profil d'amortissement : amortissement déduit

Modalités de révision : double révisabilité (DR)

Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du prêt N° 4 : PLAI foncier

Montant de la ligne du prêt : 534 672,00 euros

Durée : 50 ans

Périodicité des échéances : annuelles

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt
- 0,20 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Profil d'amortissement : amortissement déduit

Modalités de révision : double révisabilité (DR)

Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du prêt N° 5 : PAM

Montant de la ligne du prêt : 1 208 902,00 €

Durée : 25 ans

Périodicité des échéances : annuelles

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt
+ 0,6 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : amortissement déduit

Modalités de révision : simple révisabilité (SR)

Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du prêt N° 6 : PAM Eco-prêt

Montant de la ligne du prêt : 533 762,00 €

Durée : 15 ans

Périodicité des échéances : annuelles

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt
- 0,75 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0,5 %.

Profil d'amortissement : amortissement déduit

Modalités de révision : simple révisabilité (SR)

Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0,5 %.